

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER ARRIVÉ LE

Rennes, le 09/10/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

3, contour de la Motte  
CS 44416

35044 RENNES Cedex  
Téléphone : 02.23.21.28.28  
Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

17 OCT. 2024

MAIRIE DE PLEUMEUR-BODOU  
22560 CÔTES-D'ARMOR

E24000169 / 35

M. le Maire de Pleumeur-Bodou  
Mairie  
3 place du Bourg  
B.P. 01  
22560 PLEUMEUR-BODOU

Dossier n° : E24000169 / 35

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE

**Objet** : Réhabilitation de la base nautique située impasse Pors-Gelin à l'Île-Grande

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Raymond LE GOFF, directeur général de la Communauté de Communes de Guingamp en retraite, demeurant 3 square Charles Baudelaire, PABU (22200) (tel : 02-96-21-32-51 ou 06-76-81-67-76) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Valérie Le Boëdec



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 9 octobre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E24000169 /35

CODE : 7

La conseillère déléguée

Vu, enregistrée le 30 septembre 2024, la lettre par laquelle la commune de Pleumeur-Bodou demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Réhabilitation de la base nautique située impasse Pors-Gelin à l'Île-Grande,*  
ainsi que la note de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Raymond Le Goff est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de Pleumeur-Bodou et à M. Raymond Le Goff.

Fait à Rennes, le 9 octobre 2024

Pour le président,  
Pour ampliation,



E. Léloup

La conseillère déléguée,

Marie Thalabard

